

SOCIÉTÉ LAURENA SERVICES

CONGO

OBJET: PROPOSITION DE FRAIS

Chers messieurs,

Tout d'abord, veuillez agréer nos salutations distinguées.

Suite à votre demande d'accompagnement auprès de différents services juridiques, nous tenons à vous informer que notre bureau est disponible pour gérer vos démarches concernant la légalisation et les visas en République d'Angola.

Dans le cadre de ce processus, notre intervention consistera à organiser, lancer et suivre le processus avec les entités compétentes en Angola. Par conséquent, notre meilleure proposition tarifaire est de :

- a) 2 677 890,89 (deux millions six cent soixante-dix-sept mille huit cent quatre-vingt-dix kwanzas et quatre-vingt-neuf cents) pour le processus de légalisation de la société.
- b) 1 288 456,67 (un million deux cent quatre-vingt-huit mille quatre cent cinquante-six kwanzas et soixante-sept cents) pour les processus de visa d'investisseur.
- c) 766 645,90 (sept cent soixante-six mille six cent guarante-cinq kwanzas et quatre-vingt-dix cents) par procédure de visa permanent.
- d) 288 455,88 (deux cent quatre-vingt-huit mille quatre cent cinquante-cinq kwanzas et quatre-vingthuit centavos) par procédure de visa touristique -

Il est important de noter que les frais de modération inhérents au processus à payer à l'institution dans laquelle se déroule le processus seront à la charge de l'intéressé, dans ce cas les demandeurs.

Nous vous abonnons attentivement et attendons votre réponse dans les 5 jours ouvrables via ce canal de communication du bureau et également via notre e-mail : geral@moo-advogados.ao

Osvaldo Manuel

Avocat